

COMITÉ DE LA DESCENTE DU 17 FÉVRIER 1994

C.P. 49005, Place Versailles, Montréal, H1N 3P6

TÉL.: 222-2222 / FAX: 333-3333

COMMUNIQUÉ N° 3

26 juillet 1994

Ce communiqué N° 3 est émis spécialement à l'occasion du défilé de la Fierté Gaie du 31 juillet; il s'adresse autant au grand public qu'aux personnes arrêtées et/ou accusées.

NOUVEAU CALENDRIER DU PROCÈS

Le « pro forma » avait été fixé au 18 mai mais il fut reporté une première fois au 15 juin et une seconde fois au 2 décembre. Dès le 15 juin cependant, l'avocat engagé par le Comité, **Me Robert La Haye**, avait annoncé au Tribunal le plaidoyer de **non-culpabilité** des personnes accusées qui lui avaient confié leur défense.

L'étape suivante, le 2 décembre prochain, sera celle du dépôt de la preuve présentée par les policiers... si le Procureur de la Ville de Montréal ne requiert pas d'autres délais supplémentaires.

On peut donc déjà affirmer, compte tenu du rôle du Tribunal, que le procès des clients des Katacombes n'aura lieu que durant **l'été de 1995**.

QUI EST Me ROBERT LA HAYE ?

Me Robert La Haye est un **éminent criminaliste** montréalais, respecté de ses confrères, des procureurs et des juges. Il est habitué aux particularités des causes de « moeurs » et est notamment sorti vainqueur de l'affaire du club de danseuses le « Pussy Cat ».

Les honoraires de Me Robert La Haye qui ne seraient pas couverts par des mandats de l'Aide Juridique seront **complètement assumés par les propriétaires de la Station « C »**.

D'autre part, suite à la recommandation du Comité, la presque totalité des clients accusés ont confié leur défense à Me Robert La Haye.

QUE FAUT-IL FAIRE D'ICI LE 2 DÉCEMBRE ?

Rien de spécial. Il faut d'abord attendre les résultats du procès de la Station « C » et de ses employés qui aura lieu le 12 novembre. Pour poursuivre les clients arrêtés puis accusés d'avoir été trouvés dans une « maison de débauche », le Procureur de la Ville de Montréal **doit d'abord** réussir à démontrer et à prouver ses accusations contre la Station « C » d'avoir « tenu une maison de débauche ». Ce n'est pas fait !

Il n'y aura donc peut-être même pas de procès contre la clientèle !

D'autre part, les clients accusés qui ont reçu un « sub poena » n'auront **pas besoin** d'être présents lors de la présentation de la preuve du 2 décembre. Plus tard, en décembre ou au début de l'an prochain, si les accusations sont maintenues et qu'il y a procès, le Comité et Me Robert La Haye **communiqueront de nouveau** avec eux pour les informer et les convoquer aux rencontres prévues.

LA LIGNE TÉLÉPHONIQUE DU COMITÉ DE LA DESCENTE

Le service de la ligne téléphonique du **222-2222** est maintenu. Les personnes arrêtées et/ou accusées suite à la descente du 17 février 1994 aux Katacombes peuvent donc toujours **laisser un message** au Comité qui est habituellement en mesure de les rappeler dans un délai de 24 heures.

De **brèves informations** enregistrées et mises à jour périodiquement sont aussi annoncées par le répondeur.

LES PHOTOS PRISES DANS LA NUIT DE LA DESCENTE

Le Comité et Me Robert La Haye ont pris les dispositions nécessaires afin de **faire détruire** les dossiers de Police et les photographies des clients arrêtés mais qui n'ont pas ensuite reçu de « sub poena ».

UN RECOURS COLLECTIF EST-IL POSSIBLE ?

Le Comité est en train d'étudier les fondements factuels et légaux et la possibilité d'un éventuel recours collectif. L'information à ce sujet sera transmise aux personnes concernées dans un prochain communiqué du Comité et au milieu gai par Fugues.

DE QUELLES RESSOURCES LE COMITÉ DISPOSE-T-IL ACTUELLEMENT ?

Un solde d'environ **140 \$** reste encore de la collecte spontanée de février 1994 et des dons des participants aux deux assemblées d'information tenues par le Comité. **M. André Boulerice** a aussi contribué à la constitution de cette petite caisse et l'**AMGQ** a prêté son casier postal.

C'est la **Station « C »** qui couvre, **en plus des frais judiciaires**, les dépenses de communication encourues jusqu'à maintenant par le Comité: photocopie, papeterie, timbres, ligne téléphonique, etc. Au nom de tous ceux qui en bénéficient, le Comité tient à souligner **ce geste de solidarité sans précédent dans l'histoire du milieu gai montréalais**.

□ □ □ □ □ □ □ □ □

This communiqué N° 3 is specially edited for the Gay Pride Day on the 31 of July; it is addressed to the general public and also to those arrested and/or charged following the 17 th of February raid at Katacombes.

□ □ □

NEW PROCESS CALENDAR

The « pro forma » was supposed to be the 18 th of May but it was postponed until the 15 th of June, the first time, and until December 2nd, a second time. From the 15 th of June, the lawyer hired by the Committee, **Me Robert La Haye**, had announced to the Tribunal the **non-guilty plea** of the accused he represented.

In the next step, the 2nd of December, the evidences will be brought to the Tribunal by the MUC Police... if the Prosecutor for the City of Montreal does not require further delay.

We can now affirm, taken into account the roll of the Tribunal, that the hearing of the clients of the Katakombes will take place **summer '95**.

WHO IS Me ROBERT LA HAYE ?

Me Robert La Haye is a **well known criminalist** from Montreal; respected by other lawyers, prosecutors and judges, he is used to the particularities of similar affairs and he is remembered as the winner in the case of the Pussy Cat topless bar.

The honoraries of Me Robert La Haye that would not be covered by « Aide Juridique » **will be taken care of by Station « C » owners**.

On the other hand, following the recommendation of the Committee, most of all the accused clients are being represented by Me Robert La Haye.

WHAT TO DO FROM NOW TO THE 2nd OF DECEMBER ?

Nothing special. We must first wait for the results of the hearing of Station « C » and its employees which will happen November 12 th. To prosecute the arrested and charged clients who were accused of being found in a « whore house », the Prosecutor for the City of Montreal **has to first** succeed to demonstrate and prove the accusations against Station « C » who were said to be running a « whore house ». Good luck !

So there may be no hearing against the clients.

On the other hand, the accused clients who received a « sub poena » **will not have to be present** at the presentation of the evidence on the 2nd of December. Later in December or at the beginning of next year, if charges are maintained and the hearings occurred, the Committee and Me Robert La Haye **will contact** the clients to inform and invite them to planned meetings.

THE RAID COMMITTEE'S HOTLINE

The hotline service (**222-2222**) has been maintained. The people arrested and/or accused after the raid on February 17 th at Katakombes can leave a message and can rest assured that they will be called back in 24 hours.

Some brief information registered and updated periodically are also announced by the answering machine.

THE PICTURES TAKEN ON THE NIGHT OF THE POLICE RAID

The COMMITTEE and Me Robert La Haye have taken the necessary steps to finally **destroy** the Police files and the photographs of the arrested clients whom have not received a « sub poena » afterwards.

IS A CLASS ACTION POSSIBLE ?

The COMMITTEE is now studying the factual and legal basis of an eventual class action. Information on this subject will be transmitted to the concerned persons in the next « communiqué » of the COMMITTEE and to the gay community through FUGUES.

WHAT ARE THE ACTUAL COMMITTEE RESOURCES ?

A balance of **140 \$** is left from the spontaneous fund-raise in February of 1994 and the donations from the participants of the two information meeting held by the COMMITTEE. **M. André Boulerice** has also contributed to the petty cash and **AMGQ** had lent the COMMITTEE its post office box.

Station « C », that is already paying for the legal fees, **is also paying for all the communication expenses** of the COMMITTEE: photocopying, paper, stamps, hotline, etc.

In the name of all those who benefit, the COMMITTEE emphasize this gesture of solidarity with no precedent in the Montréal gay community.